

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 8 décembre 2022 approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées)

NOR : TREA2200813A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 8 décembre 2022, est approuvé, en application des dispositions des articles L. 6351-1 du code des transports et R. 242-1 du code de l'aviation civile, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Les servitudes aéronautiques affectent le territoire des communes suivantes : Ade, Andrest, Aspin-en-Lavedan, Aurensan, Averan, Azereix, Barlest, Barry, Bartrès, Bazet, Bénac, Bordères-sur-l'Échez, Gayan, Hibarette, Horgues, Ibos, Juillan, Julos, Lagarde, Laloubère, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loubajac, Louey, Lourdes, Momères, Odos, Omex, Orincles, Ossen, Ossun, Oursbelille, Paréac, Saint-Martin, Ségus, Siarrouy, Tarbes et Visker, situées dans le département des Hautes-Pyrénées, et Ger et Pontacq, situées dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement comprend les documents annexés à l'arrêté susmentionné : le plan d'ensemble n° PSA-A1_SNIA_LFBT_1 à l'échelle 1/25 000 ; le plan de détails n° PSA-A2_SNIA_LFBT_1 à l'échelle 1/10 000 ; la note annexe (1), comprenant la notice explicative, la liste des obstacles donnée à titre indicatif et l'état des bornes de repérage d'axe et de calage.

L'arrêté du 18 septembre 1972 instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome de Tarbes-Ossun-Lourdes (Hautes-Pyrénées) est abrogé.

(1) Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (les plans et la note annexe) est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels, dans la mairie de chacune des communes sur le territoire desquelles sont assises les servitudes.

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

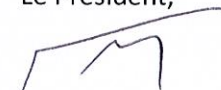
Décembre 2023

**Commune de Tarbes
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **12 DEC. 2023**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 2.1
N° 2023-SAEU-06

ARRÊTÉ

Portant mise à jour de l'annexe du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarbes relative aux servitudes d'utilité publique prenant en compte la servitude aéronautique de dégagement de type T5.

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L151- 43, L152-7, L153-60 et R153- 18,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarbes,
Vu les pièces relatives aux servitudes d'utilité publique annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarbes,
Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),
Vu les documents joints au présent arrêté, qui seront annexés au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarbes selon la procédure des articles précités du Code de l'Urbanisme.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TARBES relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

Article 1 : les annexes 6.2.1 liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes, et 6.2.2 plan des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarbes sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

Article 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231212-ARRETESAEU23_06-AR
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la mairie de Tarbes aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes- Pyrénées durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Fait à Juillan, le 12 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE.

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Décembre 2023

**Commune de Tarbes
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **12 DEC. 2023**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Tarbes

Liste des servitudes d'utilité publique recensées

Type	Libellé	Objet	Nom	Document de référence	Date	Gestionnaire
A4	Servitudes applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	Police des eaux	Echez	Arrêté préfectoral	01/01/1975	Direction Départementale des Territoires Service des eaux de l'Environnement et Aménagement foncier
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Classé MH	Jardin Massey - TARBES	Arrêté préfectoral	27/07/1995	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Classé MH	Jardin Massey - TARBES	Arrêté ministériel	09/10/1890	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Jardin Massey - TARBES	Arrêté préfectoral	02/06/1992	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Classé MH	Cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède TARBES	Arrêté ministériel	30/10/1906	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Classé MH	Maison natale du Maréchal FOCH - TARBES	Arrêté ministériel	30/01/1938	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Eglise Sainte-Thérèse ou des Cames – TARBES	Arrêté ministériel	27/02/1945	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Haras Nationaux – TARBES	Arrêté ministériel	29/10/1975	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Hôpital – TARBES	Arrêté ministériel	21/03/1979	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Maison - TARBES	Arrêté ministériel	28/05/1979	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH partiellement	Quartier Foix Lescun – TARBES			Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH partiellement	Quartier Larrey – TARBES			Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Chambre de l'Eveque - TARBES			Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Peintures murals maison Semi – TARBES			Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Musée Massey - TARBES			Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Commune de Tarbes

AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Inscrit MH	Fontaine Duvignau-Bousigues dite <i>Des Quatre-Vallées</i> - TARBES	Arrêté préfectoral	14/09/2023	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
EL11	Servitudes relatives aux propriétés limitrophes des routes express et déviation d'agglomération	Déviation d'agglomération	Rocade sud ouest de Tarbes			Direction Départementale des Territoires – S.I.D.D.
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation OK	DN200/125 SOUES-TARBES USINE A GAZ	Courrier gestionnaire		TIGF Secteur de Tarbes
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation	65 – DN 100-080 BORDERES-SUR-ECHEZ - TARBES	Arrêté préfectoral	09/11/2022	TEREGA 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation	65 – DN 100 GrDF TARBES UG	Arrêté préfectoral	09/11/2022	TEREGA 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 150	Bastillac-Lannemezan	Courrier gestionnaire	14/10/2004	RTE TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST Groupe Ingénierie Maintenance Réseau
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 KV	Bastillac-Aureilhan	Courrier gestionnaire	10/05/2005	SNCF Département IGTE
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 225 KV	Bastillac-Lannemezan	Courrier gestionnaire	14/10/2004	RTE TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST Groupe Ingénierie Maintenance Réseau
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 150 KV	Bastillac-Jurançon	Courrier gestionnaire	11/03/2003	RTE TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST Groupe Ingénierie Maintenance Réseau
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble	472-01 Tarbes-Lourdes			France Télécom – U.R.R.
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble	F405-3 Tarbes-Pau	Arrêté ministériel	19/04/1989	France Télécom – U.R.R.
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble	4196 Tarbes-Barbazan			France Télécom – U.R.R.
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble	205-03 Toulouse Bayonne – Tronçon Tarbes-Pau			France Télécom – U.R.R.
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Fibre optique	FO F413 Tarbes - St-Gaudens	Arrêté préfectoral	25/11/1991	France Télécom – U.R.R.
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble	205-02 Toulouse Bayonne – Troçon Auch Tarbes			France Télécom – U.R.R.

Commune de Tarbes

T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Voie ferrée	Toulouse - Bayonne			SNCF Délégation Régionale à l'Infrastructure
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Voie ferrée	Tarbes - Morcenx			SNCF Délégation Régionale à l'Infrastructure
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Voie ferrée	Tarbes – Bagnères-de-Bigorre			SNCF Délégation Régionale à l'Infrastructure
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement	Aérodrome Tarbes - Laloubère	Arrêté ministériel	01/09/1981	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement	Aérodrome Tarbes – Ossun - Lourdes	Arrêté ministériel	18/09/1972	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement	Aérodrome Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Arrêté ministériel	08/12/2022	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées
INT1	Servitudes relatives aux voisinages des cimetières	Extension	Cimetière nord	Arrêté préfectoral	24/12/2003	Préfecture des Hautes-Pyrénées
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	PPR	Tarbes	Arrêté préfectoral	03/02/2006	Direction Départemental des Territoires S.E.R.E.F.
PM3	Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques	PPRT	PPRT	Arrêté préfectoral	10/07/2012	Direction Départemental des Territoires S.E.R.E.F.
PT1	Servitudes relatives à la protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électro-magnétiques	Centre radioélectrique	065 014 0001 – Tarbes-Préfecture	Décret ministériel	10/03/1961	Service de Zone des Systèmes d'Information et de Communication
PT1	Servitudes relatives à la protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électro-magnétiques	Centre radioélectrique	065 008 0002 – Tarbes-Quartier Sout	Décret ministériel	20/02/1975	Armée de Terre Direction des Télécommunications et de l'Informatique
PT2	Servitudes relatives à la protection des centres d'émission et de réception radio-électriques contre les obstacles	Centre radioélectrique	065 008 0002 – Tarbes-Quartier Sout	Décret ministériel	20/02/1975	Armée de Terre Direction des Télécommunications et de l'Informatique
PT2	Servitudes relatives à la protection des centres d'émission et de réception radio-électriques contre les obstacles	Faisceau hertz	Lembeye/Galaa=Barbazan Debat/bois de rebisco (065 022 0008)	Décret ministériel	23/06/1982	France Télécom U.R.R.

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Décembre 2023

**Commune de Tarbes
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **12 DEC. 2023**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Servitude d'Utilité Publique

Tarbes

DECEMBRE 2023

- EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- Int1 : Servitudes au voisinage des cimetières
- PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PM1 : Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques inscrits ou classés
- PM3 : Servitudes résultant du plan de prévention des risques technologiques

